

L'an deux-mille dix-neuf, le onze décembre à 18h00, s'est réuni en séance publique, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte Artois Valorisation, sous la Présidence de Monsieur Thierry SPAS.

**Présents** : Ernest Auchart, Damien Bricout, Alain Cayet, Jean-Jacques Cottel, Daniel Damart, Nicolas Desfachelle, Michel Dollet, Éric Duflot, Sylvie Gorin, Christiaen Hémar, Nicolas Kusmierek, Jacques Labalette, Louis Lambert, Michel Mathissart, Marie-Françoise Montel, Jacques Patris, Reynald Roche, Michel Seroux, Richard Skowron, Maurice Soyez, Daniel Tabary,

**Excusés** : Jean-Pierre Bavière (pouvoir à Michel Seroux), Bernard Bronniart, Betty Contart (pouvoir à Jacques Labalette), Dominique Deleplace, Jean-Claude Desailly, Marc Desramaut (pouvoir à Eric Duflot), Gérard Dué, Marylène Fatien (pouvoir à Thierry Spas), Michel Flahaut, , Raymond Kretowicz (pourvoir à Reynald Roche), Emmanuelle Lapouille-Flajolet, Jean-Claude Levis, Philippe Mastin, Gérard Nicolle, Alain Prévost (pouvoir à Daniel TABARY), Jean-Pierre Puchois (pouvoir à Daniel Damart), Vincent Théry, Alain Van Ghelder, Philippe Viard.

---

**Ordre du Jour**

**I. Approbation du compte rendu de la séance du mercredi 6 novembre 2019**

**II. Projets de délibérations**

Pôle Ressources – Comptabilité / Finances

2019-12-01 Sorties de l'actif

2019-12-02 Décision modificative n°3 au budget principal

2019-12-03 Débat d'Orientations Budgétaires (*transmis ultérieurement*)

Pôle Ressources – Ressources Humaines

2019-12-04 Indemnité du receveur municipal

2019-12-05 Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du CDG62

2019-12-06 Carte cadeaux de Noël

2019-12-07 COS 2019 – Avenant n°1

Pôle Collectes

2019-12-08 Convention de collecte des encombrants sur rendez-vous avec l'association AIR

**III. Etat de l'utilisation de la délégation du Président du Syndicat Mixte Artois Valorisation**

**IV. Questions diverses**

---

## **Monsieur Thierry SPAS :**

Le quorum étant réuni, je vous propose tout d'abord de désigner comme secrétaire de séance Monsieur Richard SKOWRON.

Au niveau des pouvoirs, nous avons :

Conseiller excusé	Conseiller bénéficiaire du pouvoir
Alain PREVOST	Daniel TABARY
Jean-Pierre BAVIERE	Michel SEROUX
Betty CONTART	Jacques LABALETTE
Eric DESRAMAUT	Eric DUFLOT
Marylène FATIEN	Thierry SPAS
Raymond KRETOWICZ	Reynald ROCHE
Jean-Pierre PUCHOIS	Daniel DAMART

### **I. Approbation du compte rendu de la séance du mercredi 6 novembre 2019**

**Monsieur Thierry SPAS :** Approbation du compte rendu de la séance du 18 juin 2019, pour rappel le secrétaire de séance était M Daniel TABARY.

Avez-vous des remarques particulières ?

Aucune. Nous pouvons considérer qu'il est adopté.

### **II. Projets de délibérations**

#### ➤ 2019-12-01 Sorties de l'actif

**Monsieur Thierry SPAS :** La délibération n°1 concerne la sortie de notre actif de 5 véhicules qui ont été vendus par le biais du site d'enchères « Webencheres » pour un montant total de 12 076,67 €.

Il s'agit de la seconde série de mise en vente de véhicules composés ici essentiellement de véhicules légers.

Nous aurons vraisemblablement une troisième et dernière série à mettre en vente en début d'année prochaine.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée. Je vous remercie.

#### ➤ 2019-12-02 Décision modificative n°3 au budget principal

**Monsieur Thierry SPAS :** La délibération 2 concerne une décision modificative n°3 du budget.

La décision modificative n°3 concerne principalement la livraison A Soi-Même du Selectrom. Cette opération budgétaire et fiscale permet de solder les travaux sur le plan fiscal. Nous reversons la différence entre la TVA que nous avons déduite à 100 % pendant les travaux et le taux de récupération du SMAV (58% en 2017).

Cette nouvelle dépense est budgétée grâce à des efforts fournis sur nos dépenses de fonctionnement aussi bien sur la masse salariale que sur les dépenses courantes.

Pour les recettes d'investissement, nous poursuivons la refonte de notre flotte VL avec l'intégration comptable de la deuxième série de vente sur Webenchères.

Pour les recettes de fonctionnement, il s'agit de constater les résultats de l'étude fiscale sur l'électricité et la possibilité pour le SMAV de bénéficier du taux réduit de la TICFE (taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité) pour les années 2017 et 2018.

Enfin, la réalisation des 3 objectifs CITEO nous permet de bénéficier du soutien de transition.

Nous poursuivons également à travers cette décision modificative l'optimisation de notre flotte automobile avec la vente de plusieurs véhicules légers et d'un poids lourd qui compense quelques nouvelles dépenses en matière de carburant et de télécommunication ainsi qu'une régularisation de notre cotisation assurance suite au sinistre avec le TER.

Enfin, nous continuons notre participation au sein de la SAS Eurametha en lien avec la délibération du 26 juin 2018 pour un montant de 22 500 €.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée. Je vous remercie.

➤ 2019-12-03 Débat d'Orientations Budgétaires

**Monsieur Thierry SPAS :** La délibération 3 concerne le débat d'orientation budgétaire 2020 et non pas 2012 comme indiqué dans votre cahier des délibérations.

Je vous propose avant de débattre des orientations que nous souhaitons donner à notre budget 2020 de faire préalablement un bilan synthétique des actions réalisées depuis 2015 ainsi qu'un point sur les ressources humaines et les grandes masses.

Je laisse la parole à Arnaud DUCATEZ pour vous présenter ce bilan synthétique.

Arnaud DUCATEZ présente trois points sur ce bilan synthétique :

- 1- Les suites données après le contrôle de la CRC ;
- 2-Le bilan des investissements réalisés depuis 2015 ;
- 3-Les performances atteintes en termes de valorisation.

Monsieur le Président remercie le Bureau et les services pour le travail accompli pendant ce mandat.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée. Je vous remercie.

➤ 2019-12-04 Indemnité du receveur municipal

**Monsieur Thierry SPAS :** La délibération 4 concerne le versement des indemnités de conseil à notre comptable public Madame Decroix.

Il s'agit d'une indemnité facultative de 3 910,09 € brut calculée sur la base d'un barème s'appliquant au volume des dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée. Je vous remercie.

➤ 2019-12-05 Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du CDG62

**Monsieur Thierry SPAS :** La délibération 5 concerne notre adhésion au contrat de groupe d'assurance statutaire du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Pas de Calais (CDG 62).

L'assurance statutaire permet la prise en charge financière des absences pour maladie ordinaire et accident de travail. Nous prenons également la garantie décès.

L'adhésion au contrat groupe du CDG nous permet :

- de bénéficier de tarifs resserrés compte tenu du nombre d'agents concernés par ce contrat au niveau du département,
- de minimiser l'impact de la hausse de notre sinistralité,
- de bénéficier de services de conseils et d'assistance juridique.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

➤ 2019-12-06 Carte cadeaux de Noël

**Monsieur Thierry SPAS :** Le SMAV dispose de 2 outils de valorisation des rémunérations :

- Un dispositif individuel : la modulation du Complément Indemnitaire Annuel (CIA)

Cette seconde prime intégrée au RIFSEEP en plus de l'IFSE, permet de reconnaître spécifiquement l'engagement professionnel et la manière de servir des agents.

Sont alors appréciés la valeur professionnelle de l'agent, son investissement personnel dans l'exercice de ses fonctions, son sens du service public, sa capacité à travailler en équipe et sa contribution au collectif de travail.

- Un dispositif collectif : la prime à la performance collective

Cette prime d'intéressement à la performance collective est versée à l'ensemble des agents du service ou groupe de services ayant atteint, sur la période donnée, les résultats fixés par l'autorité territoriale.

D'un montant maximum de 300€/an, cette prime est divisée en 5 critères dont l'atteinte d'un critère économique, le coût aidé.

Ce coût aidé étant fortement impacté par le montant des dépenses de personnels, et notamment par l'absentéisme, le Comité Technique a émis un avis favorable au versement d'un complément annuel permettant de valoriser la présence des agents.

Il est proposé d'attribuer une prime de présence sous forme de carte cadeau aux agents titulaires et contractuels permanents.

L'enveloppe allouée à cette prime serait de 30 000 € par an. Selon les barèmes de l'URSSAF, le montant de cette prime peut être soumis à cotisations salariales si ce dernier dépasse 169 € (pour l'année 2019)

Tranche d'absence	Prime %	Montant brut prime	Nombre d'agents
1 - 0 à 5 jours	100%	195,00 €	126
2 - 6 à 10 jours	75%	146,00 €	23
3 - 11 à 15 jours	50%	98,00 €	16
4 - plus de 15 jours	0%	0,00 €	76

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée. Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- 2019-12-07 COS 2019 – Avenant n°1

**Monsieur Thierry SPAS :** La délibération 7 concerne le versement d'une subvention complémentaire de 19 480,09 € au Comité des Œuvres Sociales due notamment à la prise en charge d'une partie de la rémunération de l'agent de la CUA mis à disposition de l'association pour gérer les affaires courantes du COS.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? La délibération est adoptée. Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- 2019-12-08 Convention de collecte des encombrants sur rendez-vous avec l'association AIR

**Monsieur Thierry SPAS :** La délibération 8 concerne notre partenariat avec l'association d'insertion AIR à laquelle nous confions une prestation de collecte en porte à porte et à la demande des encombrants sur le territoire de la Communauté de Communes du Sud Artois.

Ces objets et meubles alimentent ensuite les recycleries d'Ervillers et de Bapaume. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **III. Etat de l'utilisation de la délégation du Président du Syndicat Mixte Artois Valorisation**

**Monsieur Thierry SPAS :** Enfin, vous retrouvez l'état de l'utilisation de la délégation que vous avez bien voulu me confier. Nous retrouvons les conventions et les contrats signés pour le SMAV.

Si vous avez des questions à poser, je suis à votre disposition pour en discuter.

#### **A. Attribution des marchés publics**

##### **Commission d'appel d'offres du 12 novembre 2019**

- **2019-AO-04 Fourniture de bureaux modulaires pour le site FLEMING en location avec option d'achat**  
Durée 36 mois  
Attribué à COUGNAUD SERVICES (85035 LA ROCHE SUR YON)  
Montant : 232 628.76 € HT - Valeur résiduelle en fin de contrat : 129 380.79 € HT.

- **2019-PA-06 Conception-Réalisation, l'Exploitation et la Maintenance d'une station d'avitaillement en Gaz Naturel Véhicule (GNV)**  
Durée : 15 ans  
Attribuée à TOTAL MARKETING France (92029 NANTERRE)  
Montant : Investissement supporté par le Titulaire. Consommations à la charge du SMAV et versement par le Titulaire d'un loyer de 225 000 € sur la durée du marché.
- **2019-PA-08 Travaux de Voirie-Réseaux Divers pour l'aménagement d'une plate-forme**  
Durée : 12 mois (Travaux et Garantie de Parfait Achèvement)  
Attribué à SNPC (62217 BEAURAINS)  
Montant : 75 000.00 € HT

## **B. Conventions**

- Convention de partenariat avec l'établissement public d'enseignement et de formations professionnelles agricoles (EPLEFPA), la commune de Tilloy-Lès-Mofflaines et le collège Adam de la Halle d'Achicourt aux fins de réduire et valoriser leurs biodéchets signée le 20/09/2019 ;
- Convention de participation financière de la Communauté de Communes du Sud-Artois dans le cadre de l'opération « Défi Zéro Déchet Zéro Gaspi » signée le 29/10/2019 ;
- Avenant n°1 au contrat avec l'entreprise SUEZ pour la reprise des papiers-cartons issus du tri des collectes sélectives et notamment des emballages ménagers signée le 08/11/2019.

## **C. Contrats**

- Location d'une Benne à Ordures Ménagères avec l'entreprise SEMAT pour un montant de 4 250.00 € HT par mois dans l'attente de la réparation d'un véhicule ayant subi un accident de la route non responsable et signé le 30/10/2019.

*La séance est levée à 20h00.*